

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en application des articles L2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal.

Etaient Présents : : DELCOURT Sophie, LAGRAVE Cyril, LEBRUN Nadine, JOURDAN Jean-Charles, FERNANDEZ Sandrine, GODARD Valérie, LACOSSE Sophie, GAILLARD Catherine, REBITEAU Gabriel, PIGIER Sébastien, ARBOS Alexandre, DEPLAT Caroline, CHAMBARETAUD Benjamin, NEBOUT Eugénie.

Pouvoirs : M DURET Benoit donne pouvoir à Mr ARBOS Alexandre

Secrétaire de séance : Madame FERNANDEZ Sandrine.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Tableau du conseil municipal
- Charte de l'élu local
- Approbation du dernier compte rendu

1° - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, qui déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Madame FERNANDEZ Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT)

2° - ELECTION DU MAIRE :

2-1 Présidence de l'assemblée

Madame Nadine LEBRUN plus âgées des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L 2121-8 du CGCT) Elle a constaté que quinze membres étaient présents et que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il est rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

2-2 Constitution du Bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur PIGIER Sébastien et Monsieur ARBOS Alexandre.

Il est fait appel à candidature pour le poste de Maire.

Madame DELCOURT Sophie est candidate à la fonction de Maire de la commune.

2-3 – Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal l'un après l'autre, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls sont annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

2-4 Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

2-5 – Proclamation de l'élection du maire

Madame DELCOURT Sophie a été proclamée maire et immédiatement installée.

3° - ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Madame Sophie DELCOURT le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3-1 – Nombre d'adjoints :

Madame le Maire a indiqué qu'en application du Code général des Collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

3-2 – liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Madame le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après en appel à candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste portée par Mr Cyril LAGRAVE.

Il est constaté qu'une seule liste est déposée.

3-3 – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

3-4 – proclamation de l'élection des adjoints :

La liste de Mr Cyril LAGRAVE ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus en qualité d'adjoints au maire :

1er Adjoint : Monsieur LAGRAVE Cyril

2ème Adjoint : Madame LEBRUN Nadine

3ème Adjoint : Monsieur JOURDAN Jean-Charles

4ème Adjoint : Madame FERNANDEZ Sandrine

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu local et donne à chacun, un extrait du code général des collectivités territoriales relatif aux garanties accordées au titulaires de mandats municipaux (Articles L2123- à L2123-11-4)

4° - APPROBATION DU PROCES VERBAL du 9 mars 2026.

Il a été envoyé par mail.

Dans la rubrique des questions diverses, la date d'application de la baisse de la TEOM à prendre en compte, est 2026 et non 2027.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La séance est close à 21 h 10.

Délibérations prises en cours de séance :

2026/09 – Election du Maire

2026/10 –Détermination du nombre d'adjoints

2026/11 – Election des adjoints

Le Maire
DELCOURT S,

La Secrétaire de séance,
FERNANDEZ S,